

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 53 (1991)
Heft: 8

Rubrik: SVLT ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A l'occasion de l'inauguration de nouveau centre de l'ASSETA à Riniken, le périodique Technique Agricole de mai a revêtu un caractère particulier. Toutefois, pendant la phase de réalisation de ce numéro spécial, quelques erreurs se sont glissées dans la mise en page de sorte que les articles publiés ci-dessous n'ont pu paraître. Nous en sommes d'autant plus désolés qu'il s'agissait entre autres d'une esquisse concernant le projet d'un nouveau bâtiment de l'école d'agriculture de Grange-Verney auquel le centre de cours no 2 de l'ASSETA sera aussi intégré.

Nous prions les auteurs et les lecteurs de nous excuser de ce contretemps.

La rédaction et l'imprimerie

La prévention des accidents vue par l'assureur

Gratis

Depuis de longues années, de bonnes relations existent entre la Vaudoise-Accidents et l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture et ses sections dans le cadre d'assurances collectives couvrant le domaine de la responsabilité civile, conséquence d'accidents où les véhicules agricoles sont concernés.

Ainsi, afin que les dommages soient supportables les assurances soutiennent leurs membres par des mesures appropriées, qui s'associent à la prévention des accidents. Les efforts mis en commun (notamment avec le Service de prévention des accidents dans l'agriculture SPAA) portent-ils des fruits? La question est posée à Monsieur G. Rossi, directeur de la Vaudoise-Accidents, Lausanne.

L'engagement que l'assureur assume à l'égard de son assuré consiste dans la prise en charge, dans le cadre contractuel, des conséquences financières de l'accident. En d'autres termes, sa prestation n'intervient qu'après la survenance de l'accident.

La prévention des accidents comprend, quant à elle, les recherches, les études, les actions et les mesures tendant à baisser la fréquence. Mais quel que soit le niveau des performances en la matière, il y aura toujours malheureusement des accidents.

Assurance et prévention sont nécessaires et complémentaires

Faut-il encore rappeler l'importance de la prévention? Au plan

humain, elle permet d'éviter des souffrances physiques et morales. Au plan social, elle apporte une contribution à la lutte contre l'évolution alarmante du coût de la santé. Au plan économique enfin, les journées chômées à la suite d'un accident et les cas d'invalidité et de décès se traduisent par une réduction de la capacité de travail de la population active.

C'est pourquoi, les assureurs privés ont toujours été actifs dans le domaine de la prévention. En ce qui concerne plus particulièrement le secteur agricole, ils ont participé activement à la création du Service de prévention des accidents dans l'agriculture, qui s'occupe de la prévention des accidents non professionnels et, en



G. Rossi, Vaudoise-Accidents

sa qualité d'organisation qualifiée au sens la Loi fédérale sur l'Assurance Accidents obligatoire (LAA), de la prévention des accidents professionnels. En outre, les compagnies d'assurances considérées individuellement, contribuent au financement ou réalisent elles-mêmes, seules ou en collaboration avec d'autres milieux, des actions en matière de prévention.

Peut-on encore caresser l'espoir de réduire le nombre des accidents dans l'agri- culture grâce à la prévention?

Considérons la statistique établie dans le cadre de l'assurance obli-

gatoire contre les accidents (LAA): En 1988, 47'500 travailleurs agricoles y étaient soumis; dans la même année, et pour ces mêmes travailleurs, les assureurs ont enregistré 11'406 accidents professionnels. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Or, dans le secteur agricole, il faut tenir compte aussi des personnes qui habitent et travaillent dans l'exploitation sans être soumises à l'assurance obligatoire. La conclusion est évidente: la prévention des accidents est un travail de longue haleine. Malgré les résultats obtenus, il reste encore beaucoup à faire.

Pourquoi la prévention des accidents doit-elle rester un objectif permanent?

Parce qu'elle agit à la fois sur l'homme et sur les choses dans le cadre desquelles ou avec lesquelles il exerce ses différentes activités. L'action sur l'homme tend à modifier son comportement, à améliorer sa perception des dangers qui le guettent en l'informant, en le conseillant, bref en l'éduquant. L'action sur les choses consiste, pour l'exploitant agricole, à détecter et à éliminer les états dangereux en rapport avec son équipement: les cas mortels causés par le renversement d'un tracteur travaillant sur un terrain en pente peuvent-ils être évités grâce à un équipement adéquat du véhicule? Les installations et appareils électriques dont il se sert sont-ils en parfait état de marche? L'action sur l'homme pose des problèmes au plan psychologique; l'action sur les choses des problèmes techniques. En outre, dans le secteur agricole, la prévention des accidents couvre un domaine extrêmement vaste, du fait des activités complexes et diver-

sifiées qui s'exercent dans l'exploitation.

L'Association suisse pour l'équipement technique dans l'agriculture a toujours été consciente de l'importance qu'il faut attacher à la préven-

tion des accidents. Nous la félicitons pour tout ce qu'elle a fait déjà et pour tout ce qu'elle fait dans ce domaine, et sommes certains que la création de son centre de Riniken contribuera efficacement à la réalisation de ses objectifs.

téléphone 021-20 29 31

**Pour vos annonces,
ASSA dans
tous les cas.**

annonces **S**uisses **S**chweizer **a**nnoncen
assa

Importance de la prévention des accidents dans l'agriculture

H. Ruckstuhl, conseiller national, président du conseil de fondation de la SPAA

Le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) a depuis toujours de bonnes relations avec l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture. Il y a 10 ans, nos bureaux se trouvaient dans le même bâtiment à Brougg. Nous félicitons l'ASETA pour son nouveau bâtiment qui permettra d'offrir à l'agriculture suisse une offre de cours d'une qualité encore meilleure.

La formation de base et la formation permanente sont importantes

Dans l'environnement nouveau de l'agriculture, la formation de base et la formation permanente vont revêtir une plus grande importance. Le SPAA s'efforce de

perfectionner les informations sur les accidents et les maladies professionnelles. La formation technique de l'ASETA peut nous appuyer dans cette tâche. Le large éventail de cours prend aussi en considération des thèmes touchant à la prévention des accidents. Nous espérons pouvoir élargir encore la collaboration dans ce domaine. Les actions du SPAA sont soutenues d'ores et déjà par les sections cantonales de l'ASETA, c'est-à-dire par la distribution de feuilles d'information, par le traitement privilégié de ses articles ou par l'organisation commune de cours. La sécurité des machines et l'ergonomie sont des thèmes sur lesquels le SPAA s'est penché très activement ces derniers temps. Le SPAA améliore la sécurité dans la circulation routière

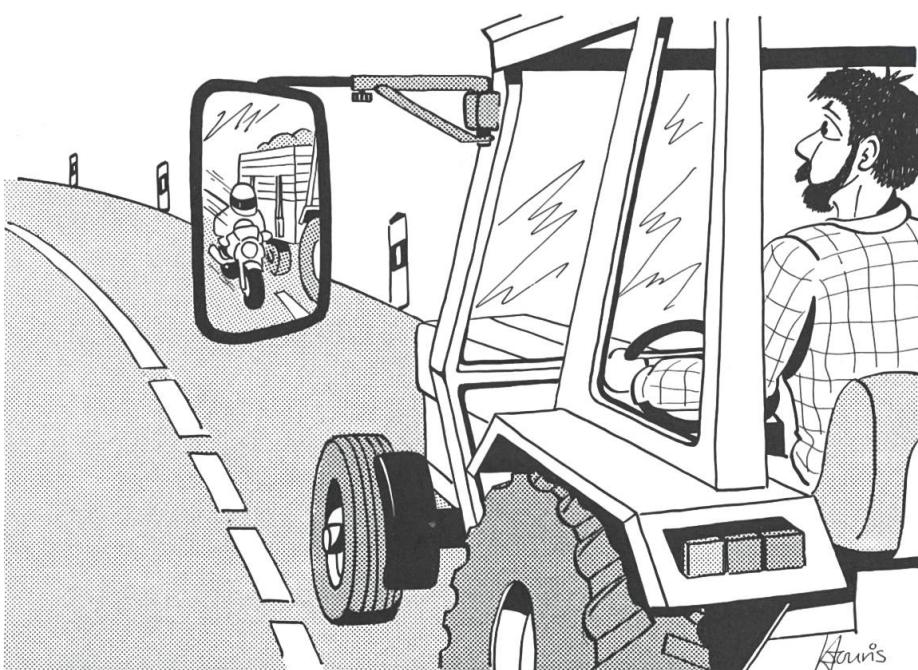
Gratis

avec des articles au développement desquels il participe en grande partie, p.ex. les supports de rétroviseur amovibles pour tracteurs et les sièges pour enfants.

La prévention des accidents: synonyme de gain

On peut et l'on doit accorder plus d'importance à la prévention des accidents. Grâce au soutien des assureurs privés et de l'EKAS, il a été possible d'augmenter le personnel du SPAA au cours de ces dernières années. La prévention des accidents est un travail harassant et ne peut être assurée efficacement qu'avec un nombre suffisant de «piétailles».

L'agriculture suisse perd chaque année environ 100 personnes suite à des accidents, et un employé agricole sur quatre est victime chaque année d'un accident. Les pertes matérielles sont énormes. Les coûts accessoires des accidents sont deux fois plus élevés que les coûts directs. Les exploitations sans accident économisent beaucoup d'argent. Les réparations de machines consécutives à des accidents sont particulièrement coûteuses. De nos jours, il faut exploiter toutes les possibilités de baisser les coûts car faire des économies en matière de sécurité serait déplacé. Celui qui investit un franc pour la sécurité gagne en retour – comme le montre l'expérience – deux francs à moyen terme. Le travail sûr est efficace et plus confortable.



La sécurité: un problème international

Jusqu'en 1993, les prescriptions de sécurité pour les machines agricoles doivent être uniformisées en Europe. Le SPAA représente l'agriculture suisse dans les comités européens. Dans ces comités, il est possible de collaborer à la création de prescriptions de sécurité et de représenter à l'échelle européenne les souhaits de nos agriculteurs et constructeurs de machines. Les normes de sécurité européennes présentent de nombreux avantages. Les mêmes machines doivent être dotées des mêmes équipements de technique de sécurité. L'écart de sécurité entre les pays nordiques et les pays du sud est comblé. Ainsi, l'agriculteur suisse a la possibilité d'acheter des machines respectant les critères de sécurité qui contribuent à diminuer le risque d'accidents.

Les articles du SPAA dans la presse spécialisée agricole ont un bon effet au niveau de la prévention des accidents. «Technique Agricole» nous offre la possibilité de rendre nos informations accessibles à un large public de lecteurs.

La prévention des accidents ne peut pas être assurée à l'aide de paragraphes

Ce n'est que si les employeurs, les fournisseurs, les associations, les organisations, les autorités, la vulgarisation et les employés collaborent et s'engagent tous pour un poste de travail sûr, que la prévention des accidents peut être promue en agriculture. Toutefois, les conditions de travail et les contrats d'achat doivent être définis et les tâches, respon-

sabilités et compétences réparties clairement. Le fournisseur doit livrer des machines et outils conformes aux lois, l'architecte construire des bâtiments sûrs. Conformément à la loi sur l'assurance accidents, l'employeur est responsable de la sécurité du personnel. Les conditions de travail doivent garantir que les bons employés aient la possibilité de travailler pendant des périodes prolongées la même exploitation. Ainsi, les connaissances sur les risques s'accroissent et l'intérêt pour les améliorations de technique de sécurité augmente. Le propriétaire est responsable des accidents dus à des défauts de sécurité. De nombreux assainissements des bâtiments ne

peuvent pas être réalisés pour des raisons financières. C'est pourquoi les bâtiments existants doivent être entretenus et complétés le mieux possible. Dans les exploitations agricoles, il faut rechercher une sécurité optimale.

Nous remercions l'ASETA pour la bonne collaboration et espérons que le nouveau centre de cours puisse prendre la place qui lui revient dans l'agriculture suisse. Nous remercions son directeur Werner Bühler pour son engagement dans les comités les plus divers dans lesquels il représente aussi les intérêts de la prévention des accidents et nous lui souhaitons plein succès dans ses activités.

Maxwald A-4694 Ohlsdorf treuil à cables

Super – prix favorable; connu dans le monde entier. 3-5 t, meilleure qualité, testé, mise en contact à main vive, dispositif d'enbobinage, cordes jusqu'à 160 m. treuil à éclaircir; élévateur hydrolique arrière pour tracteur

demandez documentations



Anliker Hans, 3312 Fraubrunnen BE H. Estermann AG 6274 Eschenbach LU GEMA Landmasch. 3310 Münsingen BE Fankhauser Walter, 6153 Ufhusen Landverband, 9001 St. Gallen Mäder Ernst, 5524 Niederwil AG Merz Walter, 8555 Müllheim TG

Nouveau bobinage de moteurs électriques

Achat, vente, troc, réparations.

ERAG, E. Rüst, 9212 Arnegg, tél. 071-85 91 12

Projets de construction au centre de cours no 2 de Grange-Verney

René Mommer, directeur de l'école d'agriculture de Grange-Verney, Moudon

Gratis

Grange-Verney a 40 ans.

Bien qu'ayant très bien supporté le «poids» des ans en ce qui concerne les bâtiments d'enseignement, les constructeurs de l'époque et il n'y a aucun grief à leur faire, n'ont pas imaginé qu'une évolution aussi rapide se ferait dans le machinisme agricole.

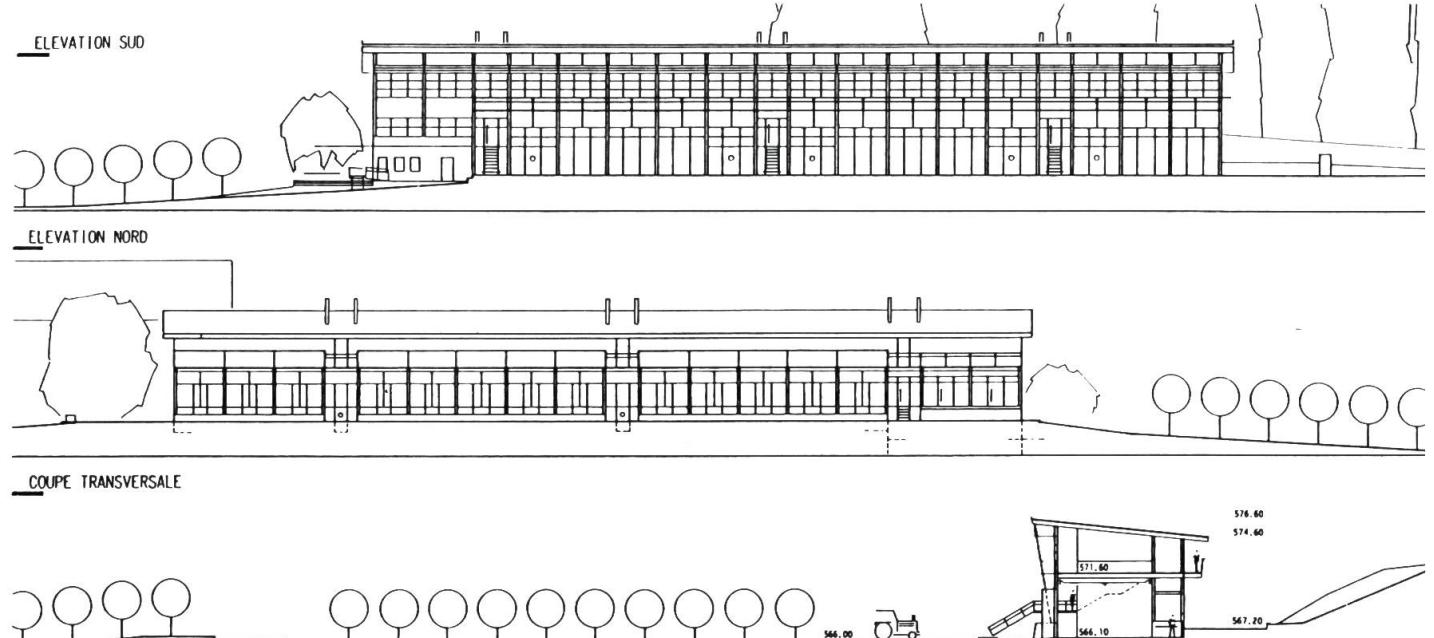
Ces locaux provisoires prélevés sur des locaux initialement

prévus pour la ferme, sont d'une part insuffisants quant aux exigences actuelles en matière de sécurité et ont d'autre part fortement perturbé l'activité de l'équipe du domaine de Grange-Verney.

C'est la raison pour laquelle un crédit a été demandé au Grand Conseil vaudois pour entre autres objets, étudier la construction d'ateliers de démonstra-

tions et de travaux pratiques adaptés aux connaissances et exigences actuelles.

Il nous a semblé logique de profiter de cette étude pour revoir également le problème des locaux mis à disposition du centre de cours no 2 à Grange-Verney (salle de théorie vétuste, manque de locaux sanitaires, manque de place, etc. . .).



Le projet retenu voit la démolition des actuels locaux dépassés et leur remplacement par un seul bâtiment abritant à la fois les locaux d'entretien de Grange-Verney, les locaux pour les élèves de Grange-Verney et les locaux pour l'ASETA.

Le projet répond à peu de chose près aux vœux formulés par l'ASETA en 1988 à savoir une salle d'environ 250 m², 1 salle de théorie pour 20 - 25 personnes,

un bureau pour 3 moniteurs, un petit local pour la pause café, l'amélioration des installations sanitaires et 1 remise pour les machines de démonstration. Ce dernier local n'apparaît pas sur les esquisses ci-dessus, car prévu dans un hangar à construire à un autre endroit.

Si tout se passe normalement, nous espérons obtenir le crédit de construction à la session du Grand Conseil vaudois en mai

1992 et en cas d'acceptation les travaux commenceront fin de l'été 1992.

Nous espérons de la sorte avoir répondu aux souhaits de l'ASETA et nous nous réjouissons dès à présent de poursuivre dans des locaux mieux adaptés, l'excellente collaboration qui existe tant avec le comité de l'ASETA, le directeur, et les moniteurs sur place.